Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260615-DEL202606-65-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire

PRESENTS: M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme BILLY-FALCOU Lise, M. FRULIN Philippe, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CLAVERIE Pierre, M. CONSTANTIN Damien, M. MAZZUCATO Damien, Mme SKRZYNSKI Arlette, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique

ABSENT : Mme LECENDRE Chrystelle

PROCURATIONS : M. DARPARENS Jérôme a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUER Elodie

N° 202606-65 - OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PART COMMUNALE

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;
Vu la délibération n° 201604-14 du 16 avril 2017 approuvant le choix d'une gestion par concession sans travaux du service de l'assainissement collectif à compter du 1er juillet 2017 pour une durée de 13 ans ;
Vu la délibération 201704-32 du 11 avril 2017 portant création d'un budget annexe « Assainissement » soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
Vu la délibération n°202604-41 du 28 avril 2026 approuvant le budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal du 9 avril 2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances et Ressources Humaines du 12 juin 2026 ;
Considérant les travaux de création d'une nouvelle station d'épuration et le programme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées engagé par la Commune dans le cadre de la mise aux normes de ces installations ;
Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre financier et l'autonomie du budget annexe « Assainissement » ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : **Fixer,** à compter du 1er septembre 2026, les tarifs de la part communale de la redevance d'assainissement collectif comme suit :

- Part fixe (abonnement annuel) : 13€ par an ;
- Part variable : 0.24€ par m³.

Article 2 : **Autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté par 22 voix pour, 4 voix contre.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 18/06/2026
Publiée ou notifiée le 18/06/2026
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

MAIRIE DE VIC-BIGORRE Hautes-Pyrénées

MAIRIE DE VIC-BIGORRE Hautes-Pyrénées

Publié le : 18/06/2026 10:33 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/67175